L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 MARS 1878. 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 28 MARS 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 9 rue de la Levée, entre Ursulines et Hôpital,—le café du Rendez-vous des Pêcheurs.

La décision sur les Bons Consolidés.

La décision élaborée rendue par le juge Monroe, de la Troisième Cour de District, et dont nous avons donné hier une courte analyse, justifie entièrement la position prise par l'*Abeille* à l'égard des différentes dettes de la ville.

Nous avons, en effet, toujours soutenu que les Bons émis en vertu de la loi de 1852, dits Bons consolidés, étaient valables et légaux et que la ville était mal fondée et serait mal venue à en commencer le paiement devant les Cours. En fait, cette dette était la plus légitime comme la plus ancienne de la ville, et, tandis que presque toutes les autres dettes avaient une source plus ou moins suspecte ou plus ou moins illégale et pouvaient être combattues avec quelque chance de succès, il était clair que celle-ci devait être finalement reconnue par les Cours.

Cela étant évident pour nous, nous avons combattu le plan des Bons à primes parce que nous avions la conviction qu'il ne serait pas accepté par les porteurs de Bons consolidés et parce qu'alors il ne pouvait avoir d'autre effet que de donner de nouveaux titres aux porteurs de tous les Bons véreux et de créer de nouvelles charges pour la ville.

Nous avons déploré de voir l'administration municipale actuelle et celle qui l'a précédée se lancer avec aveuglement dans une voie qui devait fatalement conduire à une situation inextricable. La dernière administration a eu le tort de faire voter par la Législature ce plan de Bons à primes qui devait tout régler et tout simplifier et l'administration actuelle a eu celui de ne pas comprendre que la résistance des Bons consolidés ne tenait qu'à l'autre alternative que d'avoir à l'application de la loi de 1876 en demandant à la Législature les mesures législatives nécessaires pour permettre à la municipalité de traiter avec ses différents créanciers sur les meilleures bases possibles.

Mais conseillés évidemment, nos édiles ont cru se tirer d'affaire en attaquant la constitutionnalité de la loi de 1852 par des objections qui n'étaient que des chicanes mesquines, ainsi que le démontre victorieusement l'arrêt de la Cour.

Cet arrêt est sujet à appel, nous le savons, mais il nous paraît très sérieusement et très fortement motivé pour qu'il y ait quelque chance de le faire renverser.

La position que cet arrêt fait aux contribuables est véritablement ridicule. La Cour accorde aux porteurs de Bons consolidés un mandamus qui oblige le maire et les administrateurs à lever la taxe spéciale de $650,000 prescrite par les lois de 1852, et ce pour les années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, ce qui fera $3,250,000, et cette taxe spéciale n'empêcherait pas la taxe déjà levée pour fournir $509,000 cette année aux Bons à primes.

Ce que nous n'avons cessé de prédire arrive donc et cela par le fatal aveuglement de ceux qui ont cru pouvoir faire triompher le plan des Bons à primes contre les titres supérieurs et antérieurs des Bons consolidés.

C'est profondément regrettable que la décision du juge Monroe n'ait pu être rendue un mois plus tôt, avant l'ajournement de la législature, car elle serait venue nous appuyer quand nous adjurions la législature de faire quelque chose pour venir au secours de notre malheureuse ville.

Il est bien évident que les contribuables de la Nouvelle-Orléans ne peuvent payer dans une seule année près de quatre millions de taxes, rien que pour faire face à l'intérêt des dettes. Les prétentions de madame Gaines qui s'élèvent à plusieurs millions de dollars, coexistent encore la situation financière de la ville.

Enfin, les Bons autres que les Bons consolidés étaient avant la conversion dans un petit nombre de mains, ce qui eut rendu un arrangement possible, tandis qu'ils ont été transformés en Bons à primes de vingt piastres qui sont aujourd'hui répandus dans des milliers de mains. En multipliant ainsi les créanciers de la ville, on a rendu difficile une résistance qui était auparavant fort simple.

Comment en sortira-t-on, maintenant que la législature est ajournée? On nous assure que les porteurs de Bons consolidés sont disposés à un arrangement, qu'ils ne veulent pas user avec rigueur de leur droit; nous le croyons volontiers, mais quel arrangement la municipalité actuelle peut-elle faire, en admettant qu'elle soit disposée à un compromis?

La ville ne peut pas payer ses employés; elle est en retard avec eux de six mois, le dernier mois payé étant si nous ne nous trompons, celui de septembre. Elle est criblée de procès et de jugements; une partie de ses propriétés a déjà été saisie et vendue. Où peut-elle trouver de l'argent pour satisfaire les porteurs de Bons consolidés même dans une mesure raisonnable? Il faudrait pour obéir au mandamus lever une taxe de près de trois pour cent. Combien y adhérait-il de contribuables qui la paieraient?

Doit-on dans une telle situation continuer à appliquer au plan des Bons à primes les $509,000 de la taxe déjà levée? Nous ne le pensons pas.

La situation est tellement sérieuse que le maire et les administrateurs encourraient une grave responsabilité s'ils ne s'entouraient, avant de prendre une détermination, des conseils de représentants éminents des différentes classes de la population. Nous renouvelons donc la suggestion que nous avons faite, il y a quelque temps, d'une conférence entre les membres de la municipalité, les délégués des différentes catégories de créanciers et des représentants de la finance, du commerce et de la propriété foncière, dans le but de voir s'il n'y a pas quelque arrangement possible pour sortir la ville de ses embarras et pour arrêter, s'il y a lieu, les bases d'un compromis.

Tout en approuvant la décision de la Cour sur la validité des Bons consolidés, nous réservons le point de savoir si les contribuables peuvent être soumis au paiement dans une seule année de cinq années de taxes. Il est évident que leur situation se sauvegarde singulièrement compromise par la négligence qu'ont mise les créanciers à faire valoir leur droit. Nous traiterons ce sujet au point de vue des droits des contribuables qui n'étaient pas représentés dans l'affaire.

UN ENVOI A L'ABEILLE.—Nous remercions le jeune collégien louisianais Pierre *** qui nous envoie de Virginie une pièce de vers, mais nous ne pouvons insérer cette poésie, d'abord à cause de la règle que nous avons adoptée, ensuite parce qu'elle est trop flatteuse pour l'*Abeille*.

On dit que le lendemain de la première de la pièce de M. Sardou, un jeune ambitieux, mais ennuyé, et sans doute plus ferré sur le droit administratif que sur la géographie, s'est présenté devant M. le ministre de l'intérieur et lui a demandé la sous préfecture.... du *Pont-Avy!*

Correspondance.

Manufacture de laine de A. Ulman, à la Baie St-Louis.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

L'en-tête de ma correspondance aura lieu de surprendre ceux de vos lecteurs—et ils sont sans doute nombreux — qui ignorent ce qui se passe dans notre charmant village qui semble plutôt créé pour la villégiature que pour l'industrie et le commerce.

Mais l'esprit d'entreprise, le *go-ahead* est une des grandes qualités du peuple américain. Le mouvement, toujours le mouvement! Il y a comme un génie mystérieux, celui de la vie et non celui de la mort, de Bossuet, qui lui crie: Marche, marche! On lui dit de marcher, et il court. Il se heurte, souvent, il est vrai, aux obstacles semés sur la route; qu'importe! Comme Antée, il puise une nouvelle force dans chaque chute, et s'élève plus haut de son bond de géant. Rien ne le décourage, rien ne le rebute; tout au contraire, son énergie s'accroît en raison des difficultés.

Jusqu'à ces derniers temps, le Sud que le Nord accusait de nonchalance, s'était borné à la culture du coton qui, sans industrie dérégulée. Cette industrie de la terre suffisait plus qu'à ses besoins: elle lui donnait l'abondance, voire même le luxe.

Mais la guerre civile de 1861, la plus terrible qu'on ait jamais vue, est venue abolir le vieux système, fesant table rase et provoquant l'organisation de nouvelles forces et de nouvelles combinaisons. Actuellement encore, le Sud est en partie tributaire du Nord et de l'Est qui lui renvoient, sous forme de tissus, et à des prix relativement coûteux, la matière première qu'il leur fournit en abondance et à bon marché.

La réconciliation s'est heureusement opérée entre les deux sections, et le Sud, que la fortune a trahi, a trouvé une compensation à ses revers dans les nouveaux horizons qui se sont ouverts devant ses yeux. Il est venu à se demander pourquoi, ayant la matière première en abondance, il n'établirait pas de manufacture en son propre sein pour s'arracher à une servitude séculaire assise sur de vieilles idées ou plutôt sur de vieux préjugés sans fondement? Ayant l'œuf sous la main, pourquoi le faire couver par le Nord qui le lui revendra trois fois plus cher à l'état de poulet, quand l'éclosion peut avoir lieu tout aussi bien ici?

D'ailleurs, l'heure est propice: la stagnation commerciale et industrielle qui frappe le pays tout entier, plus douloureuse dans le Nord que dans le Sud, à raison du climat, a fait baisser singulièrement le prix de la main d'œuvre. Quelques ouvriers que M. Ulman a amenés de Philadelphie avec lui nous ont témoigné une vive satisfaction du climat. "La Pensylvanie, nous disait l'un d'eux, ce matin même, était couverte de neige quand nous l'avons quittée, il y a quelques jours, et ici, nous trouvons un sol couvert de verdure et de fleurs."

C'est en réfléchissant à cet état de choses que M. Alfred Ulman, jeune homme hardi et entreprenant, s'est décidé à établir à la Baie St-Louis une manufacture de laine. Les personnes qui connaissent cette jolie petite ville, savent qu'elle chôme tout l'hiver, faute de travail, et qu'elle ne prospère que pendant la saison des villégiature qui n'a guère que quatre mois de durée au plus. Eh bien, à cette heure même, deux mois se sont l'ouverture des bains, M. A. Ulman occupe vingt-cinq à trente ouvriers à l'accomplissement de son généreux dessein. C'est ici le lieu de détromper les lecteurs qui, extérieur de vastes ateliers destinés à recevoir les machines nombreuses et compliquées toutes perfectionnées—qui doivent servir au tissage et au tissage de la laine. M. Ulman n'a encore reçu que la moitié de ces machines; le reste est attendu sous peu du Nord.

La bâtisse principale est située sur le côté nord de l'avenue Nicholson, à cinq cents pieds au-delà du "N. O. & M. R. R." Elle a cent soixante-dix pieds de longueur, sur cinquante de largeur, reposant sur deux cents piliers en briques, et construite entièrement de bois de pins de la localité. Le compartiment destiné à recevoir la machine à vapeur est bâti tout en briques, et se trouve séparé de l'édifice principal. Il y aura quinze métiers à tisser qui consommeront deux cents livres de laine par jour. M. Ulman calcule qu'il emploiera de cinquante à soixante-cinq ouvriers dès que sa manufacture sera en pleine opération. Non loin de la manufacture, il fait actuellement construire des résidences pour ceux des ouvriers spécialement attachés à l'établissement. Il a l'intention, s'il réussit avec la laine, d'étendre son entreprise, et de travailler également le coton. Il vient même de semer, à titre d'essai, une certaine quantité de coton-Bahmieh.

Faut-il vous dire que l'initiative hardie de M. Ulman, dans un moment où le capital et le capitaliste tremblent de s'exposer, a jeté la joie et l'espérance parmi les pauvres de la localité? Que de malheureux qui, faute d'occupation, vivaient dans la privation, eux et leurs familles, peuvent aujourd'hui se nourrir et donner du pain aux leurs! Tous, d'ailleurs, se louent de la libéralité de leur patron qui leur vient gracieusement en aide quand leurs ressources sont trop courtes. Ajoutez cela que les habitants de la pinière qui élèvent beaucoup de moutons, trouveront à écouler facilement leur laine à la Baie même, au lieu de l'expédier en dehors de la localité. Du reste, M. Ulman leur a adressé une circulaire à cet effet, leur offrant le même prix qu'on leur en donne à la Nouvelle-Orléans et ailleurs.

Ajoutons, en terminant, pour rendre justice à qui de droit, que M. Alfred Ulman a rencontré une femme à vues libérales, et un père à esprit large et entreprenant qui se sont associés, avec empressement, à ses idées humanitaires et progressistes.

Baie St. Louis, 26 mars 1878.

DR C. DELÉRY.

P. S.—Je négligeais de vous dire que les bâtisses sont construites sur les plans et sous la direction de M. Ulman père.

CONCERT DE MME SAMUEL.—Nous rappelons au public et aux amis de cette jeune artiste que c'est ce soir qu'elle doit donner à la salle Grunewald le concert dont le programme est déjà connu. Madame Samuel se fera entendre dans des morceaux de genre différents et dans des duos avec M. Curant violoniste. La soirée promet d'être attrayante pour les amateurs.

OUVERTURE DES MARCHANDISES DE PRINTEMPS—Nous avons reçu une carte magnifiquement dessinée et élégamment exécutée, annonçant l'ouverture de marchandises de printemps dans le fameux établissement de Danziger, rue du Canal 157, pour lundi 1er avril. C'est là pour les dames de la Ville Orléans un événement qu'elles n'oublieront pas.

TAXES D'ÉTAT.—On verra par une annonce insérée plus loin qu'un escompte de 4 o/o sera alloué aux contribuables qui payeront leurs taxes avant le 1er avril.

Les collections des trois derniers jours se sont élevées à environ $60,000 pour le premier District.

EXCURSION LE DIMANCHE.—Le grand chemin de fer de Jackson commencera dimanche 31 du courant ses excursions régulières à McComb City, et les continuera tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre au taux de $1 00 pour toute la course, aller et retour. Les billets ne seront bons que pour la journée même où ils auront été vendus. Le train partira de la Nlle-Orléans à 7 heures du matin, arrivera à McComb City à 11:33, et quittera McComb City à 5:10 du soir, pour arriver à la Nlle-Orléans à 10 heures.

Il ne sera pas livré de chèques (checks) pour bagages, contre les billets d'excursion du dimanche.

F. CHANDLER,
Agent général pour passage.

—Berlin, 6 mars.—L'accueil extrêmement empressé qui a été fait à l'archiduc Rodolphe, pendant son séjour à Berlin, serait, dit-on, une preuve du prix qu'on attache, à la cour de Prusse, à rendre plus étroites les relations amicales avec la famille impériale d'Autriche.

Le prince de Bismarck a fait hier, chargé, une visite au jeune archiduc, et s'est entretenu pendant une demi-heure avec lui.

—D'après le *Times*, l'armée anglaise de l'Inde se compose actuellement de 146,000 hommes d'infanterie, 23,000 hommes de cavalerie, 3,000 hommes de génie, 13,000 hommes d'artillerie et 400 pièces de campagne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température, 27 mars 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	64	18
Midi.....	72	22
3 P. M....	72	22
6 P. M....	70	21

Départs.—Passagers partis hier par la ligne fluviale de Mobile: M. T Hatch, Indianapolis; J N Lee, Charlottesville; Mme L Reico, New-York; L W Gunther et femme, Nashville; G S Hesson et femme, Jacksonville; O Feust, Columbus; G Swallan, New-York; H N Clark et femme, Boston; F Beligers, Jacksonville; Jno Bradshaw et famille, St-Louis; Mlle Lizzie L Brown, Nashville; E S Fitch, New-York; John Maloney, St-Louis; J W Wayne et femme, Mlle Laura Wayne, W G Wayne, Jacksonville; E O Swallon, New-York; Mme M J Welsog, Savannah.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—Hôtel St Charles.—Ben E Hall, Est Caswell; W G Wyly, [illegible] Chicago; [illegible] Jas Martin, Louisville; Jno MacDonald, New-York; M Heilbrun, Mobile; Wm Robertson, New York; S E Theus, do; H M Bockins, Cleveland; M H Gunther, ville; Jas LeBourgeois, St-Jacques; J E Burns, New-York; J G Crump, Balt; J H Sypher, St-Mary; D N Cronse, Utica, N-Y; E Hutchinson, do; R A Green, New-York; Major Gillett, Angleterre; T Clapp et femme, Pittsfield, Mass; Mme J M Gray, Mexico; E Sturges et femme, New York; J K Garr, bas du fleuve; W W Ruggles, Boston; Edgar Skinner, New-York; O Goldsmith, do; A T Rampe, Lne.

CITY HOTEL.—Ed Kock et femme, Assomption, Lne; J R Kent, ville; G H Johnson; Mme Johnson; Jno J Dawson, ville; F H Rittin, Pie; J J Cowart, Miss; Aug Schultz, Vie; Mme Alfred Ulman, Baie St-Louis; Miss Clara Ulman, do; M. Watson, Lne; W J Hubbard, Janesville, Miss; A J Audie, Crystal Springs, Miss; Alex Alpeunte, ville; S J Maingé, Jibbes, Miss; C M Gainon, Lne; J M Rogers, Corsicana, Tex; Eugene Maxwell, ville; R H Neal, San Antonio, Tex; F A Cargrove, Memphis; Louis Hoffman, Vicksburg; J Fontevant, Miss; P L Childs, Cincinnati; J M Jones et femme, New-York; miss A M Jones, do; miss Etta Jones, do; Wm Goodrich Jones, do; John Bell, Pine Bluff, Ark; I M Gichuro, Romeo et femme, Guadalayara, Mex; Nichols de la Peña, do; Aut Resevedia, do; H Sebes, do; Juat Juentes, femme et 2 enfants, do; Louis Palacios, do.

Académie de Musique—Edouin, Gill, Roseau, Elmore, et les autres membres nombreux de la "Folly Company" de Colville, attirent beaucoup de monde et leur succès est complet. "Qui a tué Cock Robin? ou les Bel-adams le bois" ont tout des quinches, c'est le pouvoir exécutif parmi la même chose. L'extravaganza est bonne et plaît beaucoup au public. La matinée d'hier a été triomphante. Beaucoup de dames, de messieurs et d'enfants. Les "Bêtes dans le bois" seront répétés chaque soir de la semaine et samedi en matinée.

La semaine prochaine "Robinson Crusoé."

Bénéfice de E. Julien à l'Alcazar.—Une représentation extraordinaire doit être donnée ce soir à l'Alcazar, au bénéfice de M. Albert Julien, ex-théâtre de notre Opéra. Le programme est très varié et comprend un intermède musical, des tours nouveaux de l'homme-serpent, des exercices sur le trapèze, des tours par un athlète et une tombola de trois lots. Le prix d'admission, 25 cents, donne droit à une consommation de 10 cents et à un numéro.

Grêle.—Hier matin, pendant une violente averse qui s'est déclarée vers 10 heures et quart, il est tombé une forte quantité de grêle. Les grêlons avaient les dimensions d'une grosse fève. Pendant une demi-heure ils couvraient les trottoirs et les pavés en eut été couverts.

Coupable d'homicide.—En novembre 1877, les détectives McDonough et Pecora et l'officier Field, arrêtèrent Jules Altezan et l'écrouèrent à la station centrale sur l'accusation d'avoir tué un nommé Emile Garrigue, dans la ville de Baton-Rouge en mars 1871. L'accusé fut pris chez lui rue Galvez 77, six ans après son acte criminel.

Aussitôt son arrestation connue du chef de police de Baton Rouge, un détective fut envoyé ici pour prendre Altezan qui fut reconnu sur la théâtre de son crime, où il a été jugé. Après une délibération de plusieurs heures, le juri a rendu un verdict de coupable d'homicide. Altezan était un homme des plus dangereux. On a dit qu'il avait tué Garrigue en raison de son intimité avec sa femme, mais il vivait avec cette femme quand il a été arrêté ici rue Galvez.

Incendie.—Hier matin vers 1 heure, le feu a pris dans une bâtisse en briques à quatre étages rue poydras 169. Les flammes se sont propagées avec une telle rapidité qu'elles menaçaient de détruire tout le carré. Les pompiers, les Balcockes et les sauveteurs étant promptement accourus, les progrès de l'incendie ont été arrêtés et un seul magasin a été détruit. Cette bâtisse appartenait à une dame française, et était occupée par Mr Hugh Flynn, comme magasin de meubles. Mr Flynn occupait aussi le magasin contigu No 167 et ses meubles dans les deux étaient assurés pour $13,000. Il évalue son stock entier à $25,000 et sa perte, en dehors de l'assurance, à $8,000.

Le stock de meubles au No 171, appartenant à Wm F. Novel, est estimé $7000 a été endommagé par l'eau seulement jusqu'à concurrence de $600. Assurance de $3000 à la compagnie des Pompiers. L'étage supérieur de cette bâtisse, occupé comme dépôt de ferblanc par M. J. F. Chrystal, a éprouvé par l'eau et le feu un dommage de $250. Assurance de $800 à la même Compagnie.

Appel accordé.—Homicide.—Jeff. Dennison, autrement dit Jefferson Denis, a été condamné à 15 ans de travaux forcés pour avoir tué Lewis H. Johnson, le 1 juillet 1877 à Westwego, paroisse Jefferson. Un appel suspensif a été obtenu.

Prisonniers dans le jardin de ville.—Mardi soir, un monsieur et une dame, qui s'étaient oubliés dans le jardin de ville, y avaient été enfermés par le gardien qui ne les avait pas vus. Ils tâchèrent donc d'en donner avis à la police qui leur procura une échelle à l'aide de laquelle M. et Mme Robetts purent escalader la grille du jardin.

Nominations.—Le gouverneur Nicholls a nommé, hier, les électeurs Gray et Hilliard en m. Joseph Boineau, membres du Bureau de santé à Shreveport.

Le Bureau de l'éducation publique de l'Etat a fait, le même jour, les nominations suivantes qui ont été de suite confirmées par le gouverneur:

Jacksonville.—Jas Gregg en remplacement de Isaac F. Pinola, démissionnaire.

Iberville.—Auguste Levert Jne. en remplacement de S. Gourier, démissionnaire.

Lafayette.—Jules J. Revillon en remplacement de Wm. Clegg démissionnaire, et Alex. Selhounne, en remplacement de Charles Faddio, décédé.

Natchitoches.—W. E. Russell.

St-Jacques.—Marcellin Tircuit, Alfred Pisience, Henri L. Thorland.

Lafourche.—H. Lastrapes, H. Colvin.

Le gouverneur a signé le bill d'assessement qui sera promulgué aujourd'hui.

Tentative de suicide. — Une femme blanche nommée Marguerite Kearney, surprise dans une cellule du 2me precinct, sous l'inculpation de bris de paix, a cherché à mettre fin à ses jours hier soir, en se pendant par le cou à une poutre avec un corsage en laine dont elle était vêtue.

L'officier de police Stanley ayant surpris la malheureuse femme au moment même où elle se livrait à cet acte de folie, a réussi à la sauver et a fait mander immédiatement le médecin de la ville qui l'a trouvée dans un état d'insensibilité complète.

Corps trouvé.—Le corps de Joseph Asplet qui du navire Peck Nol, était tombé dans le fleuve il y a quinze jours, a été trouvé flottant sur Peck devant la rue Tchoupitoulas, hier matin à 11 heures, par un jeune homme du bon de Campbell. Le corps était en grande décomposition.

—Jeudi, cet venue, devant le 11e cabinet du tribunal correctionnel, l'opposition faite par M. de Rousson, gérant de la *Petite République française*, au jugement par défaut, du 24 janvier dernier, qui l'a condamné pour diffamation envers MM. de Broglie et de Fourton à un mois d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende et à l'insertion dans la *Petite République française*, dans six journaux de Paris et dans six journaux des départements.

On se souvient que la plainte a été motivée par un article intitulé "*Un petit compte à régler*", dans lequel on demandait aux anciens ministres quel a été l'emploi des crédits ouverts après la dissolution de la Chambre et qui s'élevaient à la somme de 18,793 francs.

M. le substitut Thévenin a conclu à la confirmation du jugement.

Après une délibération d'une demi-heure, le tribunal a rendu un jugement qui confirme purement et simplement la première décision.

Lyon, 7 mars.—Ce n'est pas 1,200,000, mais 1,500,000 francs, — un million et demi,—que l'est vendu le *Petit Lyonnais*, journal à un sou.

Ce succès s'explique par la réunite sans précédent du *Petit Lyonnais* dans les annales du journalisme de province.

Son tirage est de 130,000 et on estime ses bénéfices annuels à 4 ou 500,000 francs. Il a été fondé sous le patronage du comité de la rue Grôlée par M. Ballay, alors petit libraire, qui l'a dirigé avec habileté.

Le journal a été acquis par une société de capitalistes parisiens, parmi lesquels se trouverait le célèbre Mérier.

—L'*Officiel* contient la loi fixant au 8 avril prochain la première session, pour 1878, des Conseils généraux, session qui devait s'ouvrir le 29 de ce même mois.

Bruxelles, 6 mars.—Aujourd'hui a comparu devant la police correctionnelle le nommé Erlicke, poursuivi pour soustraction de papiers diplomatiques au gouvernement allemand, et subsidiairement au profit de Danemark. L'inculpé a déclaré au juge que le docteur Lucius, actuellement détenu à Coblentz pour crime de haute trahison, avait adressé à un commandant français, moyennant une somme de 10,000 francs, les plans des fortifications de Metz, Belfort et Strasbourg, et qu'il avait reçu ces plans du gouvernement allemand pour 20,000 francs. Erlicke a été acquitté. Le ministère public a fait appel.

—Opinion d'un Turc (du boulevard des Italiens) sur la "protection" infligée à son pays par les Russes et les Anglais:

—Ces gens-là me font l'effet d'un pal qui voudrait se faire passer pour un patatonnerre!

—Nous trouvons, dans une lettre de Londres, la petite anecdote suivante:

"Voici une petite anecdote à l'anglaise dont le comte Schouvaloff a été le héros. Cela se serait passé il y a huit jours à peine. C'était à une grande soirée; le maître de la maison annonce d'une voix tonnante le comte Schouvaloff; cela fit rire tout le monde, car le nom de l'ambassadeur russe ainsi entiré signifie remuer, battre hâblement les cartes et par suite se tirer adroitement d'un mauvais pas.

"Le comte Schouvaloff ne fit pas le contraire; seulement, en saluant la maîtresse de la maison, il lui dit: "Vous avez là un homme précieux pour introduire les invités. Quand je m'ai vu appelé d'un nom barbare, j'ai bien pas appelé le comte Beust *comme Beaste* (bête), et le comte Munster *comme Monster* (monstre), je ne serais pas le plus mal partagé".

— Le tirage au sort de la classe de 1877 nous a donné, dit l'*Indépendant rémois*, un bien curieux spécimen de la race naine. Le Prune France, de la Commune de Brienne, canton d'Astéle, (Ardennes), qui a atteint le numéro 40, n'a comme taille que 81 centimètres. Il est, du reste, bien conformé; sa physionomie est intelligente et sa figure a les contours de celle d'un enfant de cinq à six ans.

Ce jeune conscrit aura de quoi monter sur une chaise pour arriver jusqu'à l'urne.

Au nombre des héros de la vélocipédie, il faut mettre l'Anglais qui a parcouru dernièrement à l'Agricultural-Hall de Londres, quatre cents lieues sur une piste circulaire, en six jours, fournissants dix heures de travail du matin à minuit.

Après pareil exploit, on ne doit plus pouvoir s'asseoir qu'sur des nuages.

—I—

Un conseil au public voyageur.—Les touristes, les émigrants et les voyageurs savent que les Hostetter's Stomach Bitters sont une sauvegarde médicale contre les influences malsaines, sur lesquelles ils ne peuvent quelquefois exercer, par elle-mêmes, les effets qu'un climat insalubre, une atmosphère viciée, un mauvais régime, une boisson de mauvaise qualité, sont favorables à la santé pourraient produire. Dans les longs voyages de mer ou de terre, sous des climats variés, les propriétés bienfaisantes des Bitters sont spécialement bonnes contre la fièvre, les désordres de l'estomac, les affections du foie et des bras, les douleurs particulières aux femmes et les premiers symptômes du choléra-morbus. Ce stimulant donne aux personnes sujettes à des changements de température, de l'humidité et de l'extrême fatigue, les premières atteintes des fièvres intermittentes et rémittentes et d'autres maux provenant d'influences malsaines, les extirpent radicalement, fait naître l'appétit et rétablit le sommeil. Il rend les convalescents aptes à supporter les premières sorties, et les fortifie d'une manière durable. Les malades, les faibles, les nerveux, les dyspepsiques, les rhumatisants, les vieillards, les trouvent un excellent tonique. Vendu par tous les marchands de drogues et de boissons.

—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Rechter. Il y a environ six millions de personnes qui ont bu des bouteilles de ce remède qui ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, de pneumonie et d'autres maux du poumon et des poumons, dommage qu'en Amérique la preuve irréfutable que le sirop Allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes de chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Achetez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les cas. Pastilles en vente partout sous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

Salle de l'Inscription de Bienfaisance Mobile du Pelican.

Les officiers et les membres sont priés de se réunir avec leurs insignes, le dimanche 17 mars 1878 à 3 heures 3/4 P. M., à leur salle No 51, rue Bienville, pour assister aux funérailles du feu frère CHARLES DOERNING, âgé de 33 ans, de la Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Par ordre de

A. L. TIMOT,
Président.

FRANK REMY,
Secrétaire.

27 mars—

Décédé, hier, 58 heures et demie, à l'âge de 20 ans et 7 mois, Mr ANATOLE MARICOLAS, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Maricolas et Lagarde, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce soir à trois heures. Le convoi partira de la rue Dauphine, No 306, où le corps est exposé.

Fallecio ayer á las ocho de la noche Dña CATALIJA FREYY, viuda de Grifin, á la edad de 75 años. Los amigos y conocidos de su hijo Francisco Grifin y de su hijo político José Salom, como igualmente los miembros de la Sociedad Union Española y Sociedad Menorquina, quedan convidados para asistir al entierro que tendrá lugar á las 4 de esta tarde, en la capilla Campos Elíseos y Bona Espérit.

De la parte de su familia.

Ill. Ex., Sublime No 9 A.·. A.·. D.·. M.·.

Habiendo dignado el G.·. A.·. D.·. U.·. llamar á Si el Alma de CATARINA FRIAY, madre de n.·. q.·. h.·. FRANCISCO ORFILA Y FRIAY, los hh.·. de este R.·. Log.·. se servirán concurrir al entierro que tendrá lugar hoy á las 4 en punto de la tarde.

El cuerpo se halla depositado en la Casa Bona Espérit y Campos Elíseos.

Por orden del V.·. M.·.

D. B. MARTINEZ, Secr.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée le jeudi 28 mars, à neuf heures du matin, à l'église St Augustin, pour le repos de l'âme de feu JEAN CAZADIEU, décédé le 26 février. Les parents et connaissances de la famille et les amis du défunt sont respectueusement priés cette notre invitation de vouloir bien y assister.

De la part de son épouse.

26 mars—2t

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ..... Rue de Chartres 17

NOUS recevons en ce moment, de forts ballots frais à notre adresse. Nos prix actuels sont les meilleurs qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans et au-dessous du marché.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHAINVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.

A. BROUSSEAU & SON.

6 mars—3m

Département du commerce,

Hôtel de ville,
Nlle-Orléans, 27 mars 1878.

DES propositions cachetées pour la perception des revenus des marchés publics suivants, pour le mois d'avril 1878, seront reçues aux bureaux du département du commerce, jusqu'à vendredi, 29 mars 1878 à midi.

Voici les noms des marchés:

Marché aux fruits et aux légumes,
" Français, aux viandes,
" Poissons et Pilie,
" Bacon,
" de la rue Nouvième,
" Bayonne.

Les propositions devront être faites pour chaque marché séparément.

La somme, en billets du Trésor des Etats-Unis, doit accompagner chaque proposition.

La ville se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.

CHAS. GAYARRÉ,
Administrateur du commerce.

28 mars—2t.

Bureau du Collecteur de taxes d'Etat.

1er District rue Carondelet No 47.

CE Bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 9 heures du soir jusqu'au 1er avril.

Quatre pour cent d'escompte seront alloués sur les taxes d'Etat de l'année courante si elles sont payées avant le 1er avril prochain.

E. A. BURKE,
Collecteur de taxes d'Etat.

28 mars—4t

Un Valet pour voyager.

UN monsieur qui est à la veille de partir pour visiter la France, demande un jeune français comme valet de chambre et compagnon. Il devra être gaîté de taille, d'un fait extérieur, de manières polies et posséder parfaitement la langue française.

Répondre en anglais, donnant l'âge et le signalement personnel. Adresse: Englishman, au bureau de l'*Abeille*.

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company,—No 20 rue Carondelet. — Nouvelle-Orléans, 25 mars 1878.—A une assemblée de l'conseil des Directeurs, tenue le 21 du courant il a été déclaré un dividende de deux piastres et demie ($2,50) par action, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, 15 avril 1878.

J. N. AUGUSTIN,
Secrétaire.

27 mars—27 mars au 15 avril.

Sociétés d'Assurances Hospitalière de St. Maurice, (Caserne et Vieuxville, Belgique) prêtent financièrement aux Sociétés d'assurances. Le JEUDI 28 mars 1878, à 6 1/2 heures P. M. à la salle de M. Dominique Bouron, cour Victor et Jerome.

Par ordre du Président,

PAUL ESTEBEN.
F. D. SAUMAN, Secrétaire.
24 mars—Mo Mof

Déballage De Printemps.

DANZIGER,

Au No. 157 de la rue du Canal.

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

Nous signalons à l'attention de notre clientèle et du public entre nous jolies

Etoffes de robes de printemps.

Un nouveau choix de

Véritables dentelles riches
— ET DE —
Véritables articles en dentelles,
ACHETÉS A UN
GRAND BARGAIN.

Nous les vendrons à barrion au tiers de leur véritable valeur. Les connaisseurs nos clients et le public en général sont respectueusement invités à venir inspecter et comparer.

Examinez nos

Nouveaux Parasols!
Parasols!

Il n'y a rien de comparable à la Nouvelle-Orléans.

Grenadines Noires!

Un immense choix de Grenadines Noires.

—SOLDERIE—

Broëlle, Percoral, &c., &c.

Soieries de Printemps!
Soieries de Printemps!

Nouveaux envois de SOIERIES DE PRINTEMPS.

—ET—

700 douzaines GANTS DE PEAU DE CHEVREAU achetés à une vente forcée de l'importateur et valant bien $1,25. Nous les offrons à seulement 50 cents la paire. Remise de 5% à ceux de toutes les nouvelles nuances de printemps.

GRANDS BARGAINS
dans les articles suivants:

BONNETERIE
ÉTOFFES DE BLANC,
BRODERIES,
TOILES
&C., &C., &C.

Clôs

DANZIGER,
Au No. 157 de la rue du Canal.

24 mars—

REGNAULD et DALLIGNY,

TAILLEURS,

Rue de la Bourse, 3, PARIS.

MM. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant au Hôtel Rue de Richelieu No 24, informe ses clientèle habituelle, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés comme par le passé, pour les étoffes de premières qualités, au tarif suivant:

Jaquette..... 80 francs—Gilets..... 30 francs.
Redingote..... 100 " Pantalons..... 40 "
Habit..... 110 " Pardessus, double soie 110
Pardessus d'hiver doublés de soie 120 francs.

27 mars—1m PP—6m Mar 5.

Demande de Coupons.

ON a besoin d'un COUPEUR de premier ordre à qui on engagera personnel sera garanti. S'adresser immédiatement au magasin de vêtements de COGAN, No 29 rue du Canal.

27mars—1j

On a besoin

DE 100 TAILLEURS pour pantalons, pantalons et gilets chez MIDOL, de tailleur, No 114 rue du Canal.

27mars—30m

CONSULAT DE FRANCE

A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, 11 RUE ST-LOUIS.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—MARS 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aregueet (Marie)
Boyer (Augusté)
Bonnet (Jeanne)
Rouffiol (Théodore)
Bancot (